

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 11 septembre 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 04/09/2020

Présents : 23

L'an deux mille vingt et le onze septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 2

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Christian BIES, Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Josian CABROL, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Mariette COMBES, Béatrice FALCOU, Yves FRAISSE, Marie-Line GÉRONIMO, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Jacques SOULIGNAC, Béatrice TÉROL, Marc FIDEL, Alain MOULY

Votants: 25

Pour: 25

Contre: 0

Abstentions: 0

Représentés: Jean-Luc FALIP par Pierre MATHIEU, Martine GIL par Francis BOUTES

Présents non votants :

Excusés: Daniel BARTHES, Elisabeth DAUZAT, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Philippe VIDAL

Absents:

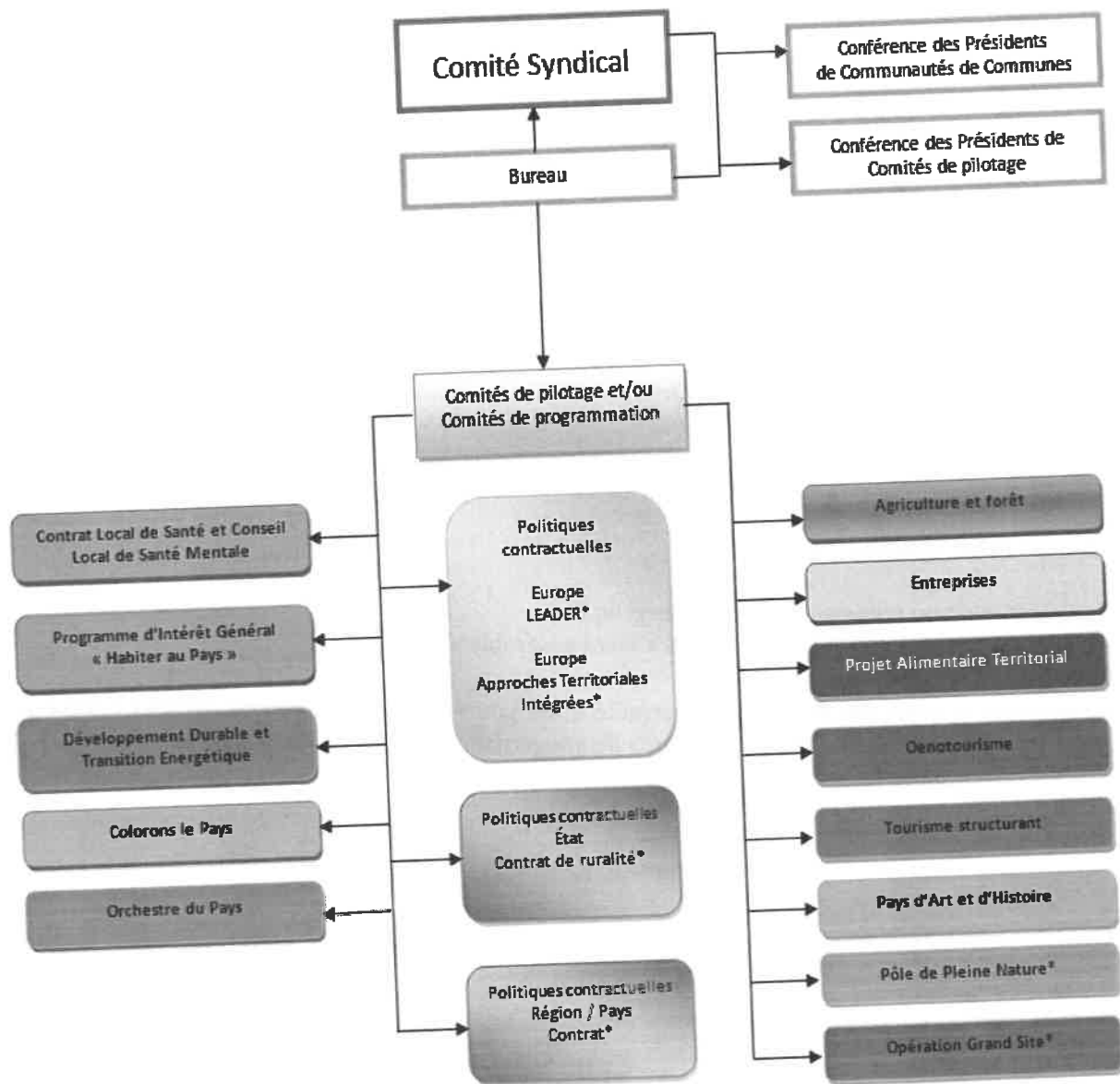
Objet: Gouvernance du Pays

1- De la mission thématique à la transversalité

Considérant l'installation du nouveau Comité syndical du Pays,
Considérant le Cadre stratégique 2014-2020 sur le « Vivre ensemble »,

Le Président propose de travailler dans la transversalité et de poursuivre le travail et de décliner ces travaux par des Comités de pilotage thématiques selon le schéma de gouvernance ci-dessous.

2- Le schéma de Gouvernance



*gouvernances spécifiques

3- La composition des comités de pilotage

Je vous propose de désigner pour chaque comité de pilotage

- 1 Président et un rapporteur par comité
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant du Comité syndical par communauté de communes
 - Les Avant-Monts
 - Grand Orb
 - Sud Hérault
 - Du Minervoises au Caroux
- 1 membre titulaire et 1 membre suppléant du Comité syndical pour le Conseil départemental
- 1 membre suppléant du Conseil de développement (après réactivation).

Les gouvernances spécifiques

Les Comités de pilotage sur les politiques contractuelles (Contrat Région et Contrat de ruralité) sont composés du Bureau, des Présidents de Comités de pilotage, des Présidents de Communautés de communes et du Parc naturel régional du Haut-Languedoc.

Les gouvernances de l'Opération Grand Site « Cité de Minerve, Gorges de la Cesse et du Brian » et du Pôle de Pleine Nature « Montagnes du Caroux », font l'objet de gouvernances spécifiques. Les projets étant infra et concernent deux Communautés de communes (Du Minervoises au Caroux et Grand Orb) pour le Pôle de Pleine Nature et une Communauté de communes (Du Minervoises au Caroux) pour l'Opération Grand Site.

La gouvernance Leader / Approches Territoriales Intégrées comprend des membres élus des Communautés de communes, du Département, de la Région, du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, du Syndicat mixte du Pays et de la Société civile.

4- Le Conseil de développement

Le principe de la participation repose sur une conception de l'action publique, où la société civile est invitée à dire, au même titre que d'autres acteurs, comment mettre en œuvre les politiques publiques. Organe de conseil et de consultation du Pays, le Conseil de développement est composé, conformément aux textes en vigueur, de « représentants des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs », qui souhaitent s'impliquer dans son travail ; il n'est en aucun cas représentatif de l'ensemble de la société civile. « Association actuellement en sommeil », le Conseil de développement siègera dans les Comités de pilotage après sa réactivation.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité approuve la gouvernance proposée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ansusdits.

Fait à Saint-chinian, le 11 septembre 2020.

Le Président,
Jean ARCAS



